

Diffusion des actes administratifs

Par manon190 , le 06/04/2020 à 12:06
Bonjour,
je me demande, dans le cadre de la partie de mon cours de droit administratif portant sur la diffusion et la connaissance de l'acte administratif, quelle est la définition juridique précise de la notion de "diffusion des actes administratifs". En effet, je suppose qu'elle est différente de la notion de publicité et donc de publication et notification. J'aimerais donc avoir une définition de celle-ci.
de celle-ci.
Par avance merci.
Par lauradroit06, le 14/04/2020 à 11:22
Bonjour,
Cela ne me dit rien. T'es en quelle année de droit ?
Par manon190, le 14/04/2020 à 11:25
En I2
Par lauradroit06 , le 14/04/2020 à 11:50

Cela ne me dit rien. Je n'ai jamais vu ça à l'occasion de mes cours de droit administratif.

Par manon190, le 14/04/2020 à 11:53	
d'accord merci malgré tout de votre réponse :)	